

Date de la convocation : 30 mars 2017

Nombre de membres 45

Présents : 35 – Pouvoirs 9

Votants : 44

Vote :

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en sous-préfecture de La Flèche le : 12/04/2017  
et publication du 12/04/2017.

L'an deux mille dix-sept, le 6 avril à 19h00 heures, le comité syndical du Pays Vallée du Loir, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vaas en séance publique sous la présidence de Monsieur Régis VALLIENNE, Président.

**Présents (35) :**

Jean-Paul BEAUDOUIN, Pierre BIHOREAU, Georges BITOT, Gérard BLANCHET, François BOUSSARD, Guy-Michel CHAUVEAU, Nicolas CHAUVIN, Jean-Pierre CHÉREAU, Jean-Michel CHIQUET, Galiène COHU de LASSENCE, Jean-François COINTRE, Louis-Jean DE NICOLAY, Gérard DUFOUR, Sylvain FOURNIER, Roger FRESNEAU, Gilles GANGLOFF, Xavier GAYAT, Nadine GRELET-CERTENAIS, Emile GUILLON, Laurent HUBERT, Christian JARIES, Claude JAUNAY, Jacques LAUZE, Daniel LEGEAY, Philippe LEGUET, Marc LESSCHAEVE, Christophe LIBERT, Yveline LIMODIN, Eric MARTINEAU, Carine MENAGE, Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Annick PETIT, Ghislaine SOYER, Régis VALLIENNE, Jacky VIRLOUVET.

**Pouvoirs (9) :**

Jean-Claude BOIZIAU à Christophe LIBERT, Gérard CROISEAU à Daniel LEGEAY, Gwénaél de SAGAZAN à Christian JARIES, Dominique DUCHÈNE à Jean-Michel CHIQUET, Jean-Pierre GUICHON à Claude JAUNAY, Didier LEGRAND à Jean-Paul BEAUDOUIN, Dominique LENOIR à Régis VALLIENNE, Denis TURIN à Galiène COHU de LASSENCE, Jean-Louis YVERNAULT à Louis-Jean DE NICOLAY.

**D2-2\_06\_04\_2017 : Augmentation du montant de la régie d'avances**

Le montant de la régie d'avance est actuellement de 1 000€ destinés, d'une part, à la caisse pour les petites dépenses courantes et d'autre part, au paiement par Internet de frais de transport (SNCF), d'hébergement... Ce montant s'avère insuffisant compte tenu du nombre de transactions et du délai de reconstitution de la régie.

Il est proposé au comité syndical de fixer le montant de la régie d'avance à 2 000€.

Après en avoir délibéré le comité syndical décide de fixer le montant de la régie d'avance à 2 000€

Fait à Vaas

Les jour, mois et an susdits

Suivent les signatures

Le Président  
Régis VALLIENNE

